



**BANQUE LAURENTIENNE
DU CANADA**

NOTICE ANNUELLE

Le 20 janvier 2005

MISE EN GARDE AU SUJET DES PERSPECTIVES

La Banque Laurentienne du Canada (« la Banque »), à l'occasion, émet des énoncés prévisionnels, oraux et écrits, inclus dans la présente notice annuelle, dans d'autres déclarations aux autorités réglementaires canadiennes, dans des rapports aux actionnaires ainsi que sous d'autres formes de communications. Ces énoncés prévisionnels incluent, entre autres, des énoncés relatifs aux affaires et aux objectifs de la Banque pour les prochaines années, aux stratégies à moyen terme et à long terme pour atteindre ces objectifs, ainsi que des énoncés relatifs aux opinions, projets, prévisions, attentes, estimations et intentions de la Banque. La présente notice annuelle contient ou réfère à de tels énoncés prévisionnels. Ces énoncés sont assujettis à un certain nombre de risques et d'incertitudes, dont plusieurs sont indépendants de la volonté de la Banque, qui peuvent avoir une incidence sur l'exploitation, le rendement et les résultats de la Banque. Ces facteurs peuvent avoir une incidence sur les résultats réels qui pourraient varier des résultats envisagés dans les énoncés prévisionnels. De telles variations peuvent être attribuables à divers facteurs dont, entre autres, l'activité des marchés financiers mondiaux, les changements de politiques monétaires et économiques des gouvernements, les variations des taux d'intérêt, les niveaux d'inflation et les conditions économiques en général, les développements de nature législative et réglementaire, la concurrence et les changements technologiques, de même que la réussite de la Banque à accroître les revenus et à contrôler les coûts liés à la réalisation de son plan d'affaires. La Banque prévient que la liste des facteurs énumérés ci-dessus n'est pas exhaustive. Les personnes, notamment les investisseurs, qui se fient à des énoncés prévisionnels pour prendre des décisions, doivent le faire avec précaution en tenant compte de ces facteurs et d'autres incertitudes, et ne doivent pas accorder une confiance induite à de tels énoncés prévisionnels. La Banque ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prévisionnels, oraux ou écrits, émis par elle-même ou en son nom.

TABLE DES MATIÈRES

RUBRIQUE 1 : STRUCTURE DE L'ENTREPRISE.....	4
1.1 Nom, adresse et constitution	4
1.2 Liens intersociétés.....	4
RUBRIQUE 2 : DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ.....	4
2.1 Historique de l'entreprise sur les trois derniers exercices.....	4
RUBRIQUE 3 : DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ	7
3.1 Disposition générale.....	7
3.1.1 Marchés	7
3.1.2 Lignes d'affaires de la Banque	7
3.1.3 Informations complémentaires relativement aux activités de l'entreprise	9
3.2 Facteurs de risque	11
RUBRIQUE 4 : DIVIDENDES	12
RUBRIQUE 5 : STRUCTURE DU CAPITAL.....	13
5.1 Description générale de la structure du capital	13
5.2 Notes (attribuées par les agences de notation de crédit)	13
RUBRIQUE 6 : MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES.....	15
6.1 Cours et volume des opérations	15
RUBRIQUE 7 : ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION... 17	17
7.1 Nom, poste et titres détenus	17
7.2 Interdictions d'opérations, faillites, amendes ou sanctions.....	18
RUBRIQUE 8 : MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉES DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES.....	18
RUBRIQUE 9 : AGENTS DES TRANSFERTS ET AGENTS CHARGÉS DE LA TENUE DES REGISTRES	19
RUBRIQUE 10 : INTÉRÊTS DES EXPERTS.....	19
10.1 Nom des experts.....	19
10.2 Intérêts des experts.....	19
RUBRIQUE 11 : INFORMATIONS SUR LE COMITÉ DE VÉRIFICATION.....	19
11.1 Charte du comité de vérification.....	19
11.2 Composition du comité de vérification.....	23
11.3 Formation et expérience pertinentes	23
11.4 Politiques et procédures d'approbation préalable	25
11.5 Honoraires pour les services du vérificateur externe (ventilés par catégorie)	25
RUBRIQUE 12 : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES.....	26

Note : À moins d'indication contraire, toute l'information contenue dans la présente notice est en date du 31 octobre 2004. À moins d'indication contraire, les références au Rapport annuel sont des références au rapport annuel 2004 de la Banque Laurentienne du Canada. Toutes les références se rapportent à des documents disponibles sur SEDAR (www.sedar.com) et sont incorporées à la présente notice par renvoi.

RUBRIQUE 1 : STRUCTURE DE L'ENTREPRISE

1.1 Nom, adresse et constitution

La dénomination sociale complète de l'émetteur est Banque Laurentienne du Canada (la « Banque »). Son siège social est situé au 1981, avenue McGill College, Montréal, Québec, Canada, H3A 3K3.

La Banque est constituée en vertu de la *Loi sur les banques* (Canada). À l'origine, elle fut fondée à Montréal en 1846 comme société mutuelle d'épargne. Elle est devenue une société par actions en vertu d'une charte octroyée le 27 avril 1871 aux termes d'une loi du Parlement du Canada concernant les banques d'épargne. La Banque était connue, avant le 28 septembre 1987, sous le nom de La Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal. C'est à cette date que la Banque est devenue une banque à charte de l'annexe II de la *Loi sur les banques* (Canada), aux termes de lettres patentes alors émises par le ministre des Finances du Canada. Le 1^{er} janvier 1994, la Société financière Desjardins-Laurentienne est devenue l'actionnaire majoritaire de la Banque suite à son acquisition de la société-mère de la Banque, La Corporation du Groupe La Laurentienne. Le 12 novembre 1997, la Société financière Desjardins-Laurentienne, qui détenait 10 357 623 actions ordinaires de la Banque, soit 57,5 % des actions de cette catégorie, a vendu celles-ci par voie d'une distribution secondaire. De ce fait, la Banque est devenue une banque à charte de l'annexe I de la *Loi sur les banques* (Canada).

1.2 Liens intersociétés

Cette information se retrouve à la page 106 du Rapport annuel. Toutes les filiales qui y sont indiquées sont constituées au Canada en vertu d'une loi fédérale, à l'exception du Trust La Laurentienne du Canada Inc. et de Corporation financière Brome inc. qui sont constituées au Québec en vertu des lois de cette province.

RUBRIQUE 2 : DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ

2.1 Historique de l'entreprise sur les trois derniers exercices

Fondée en 1846, la Banque se situe au septième rang des banques à charte canadienne (Annexe I) avec un actif au bilan de plus de 16 milliards de dollars et des actifs administrés d'approximativement 15 milliards de dollars. Elle répond à l'ensemble des besoins bancaires et financiers des particuliers, des petites et moyennes entreprises, et des conseillers financiers indépendants, grâce à une gamme complète de produits hautement concurrentiels et à un service personnalisé de qualité supérieure. Ceux-ci sont distribués dans ses propres réseaux, de même que par l'entremise d'intermédiaires financiers indépendants.

Forte d'une tradition plus que centenaire de solidité financière et d'engagement dans la communauté, la Banque se concentre sur ses activités de base, dans des marchés où elle excelle et où elle détient une position stratégique. Son plan d'action est donc de miser sur ses meilleurs atouts afin d'assurer sa rentabilité et sa croissance et afin d'améliorer son efficacité, sa relation client et son rendement.

Pour ce faire, la Banque s'appuie sur la compétence, la créativité, le dévouement et la satisfaction de ses quelque 3 000 employés.

Le 29 avril 2002, la Banque a annoncé une augmentation de 70 millions \$ de ses dotations aux pertes sur prêts pour le deuxième trimestre de l'exercice 2002 pour des pertes sur prêts représentant un montant total de 80 millions \$, suite à la détérioration, à cette époque, de la qualité du crédit de certains prêts aux entreprises dont un prêt de 25 millions \$ US (approximativement 39 millions \$ CDN à cette époque) à Téléglobe, et a annoncé la création d'une provision non allouée pour faciliter la réorientation stratégique du secteur du financement commercial et corporatif de la Banque.

M. Raymond McManus a été nommé président et chef de la direction de la Banque le 6 juin 2002, prenant effet le 1^{er} août 2002. Le 29 mai 2002, la démission de M. Henri-Paul Rousseau, qui était président et chef de la direction de la Banque depuis 1994, avait été annoncée.

Le 4 décembre 2002, la Banque a annoncé que, dans le cadre de son plan d'affaires, elle a décidé d'abandonner son projet de transformation en société de portefeuille et de maintenir sa structure actuelle. Des renseignements supplémentaires sur cette décision se retrouvent à la rubrique « Perspectives » à la page 39 du Rapport annuel 2002 de la Banque.

L'exercice 2003 fut l'occasion d'une réflexion en profondeur et le point de départ d'un plan d'affaires destiné à assurer l'avenir et la croissance de la Banque.

Le 17 mars 2003, M. L. Denis Desautels devient président du Conseil d'administration de la Banque dont il était membre depuis décembre 2001. Cadre résident de l'École de gestion de l'Université d'Ottawa, M. Desautels est reconnu comme une autorité au Canada en matière de gouvernance.

À la suite de l'annonce de ses résultats du 2e trimestre 2003, la Banque a entamé la mise en œuvre d'un programme de réduction des dépenses. Par la suite, en juin 2003, une importante restructuration interne a, dans un premier temps, réduit la taille du Comité de direction, lequel est passé de douze à sept membres. Ce changement a alors entraîné des modifications à la structure organisationnelle. La Banque comprend désormais quatre lignes d'affaires : *Services financiers aux particuliers*, *Services financiers aux entreprises*, *B2B Trust* et *Gestion du patrimoine et courtage*, ainsi que quatre secteurs corporatifs : *Trésorerie et marchés financiers*, *Finances*, *administration et développement stratégique*, *Crédit*, ainsi que *Ressources humaines*, *Affaires corporatives* et *Secrétariat*.

En août 2003, la Banque annonce un important repositionnement ainsi que la vente de 57 succursales situées en Ontario et dans l'Ouest du Canada à la Banque Toronto-Dominion. Elle explique qu'elle concentrera dorénavant ses activités dans les marchés où elle excelle et où elle détient une position stratégique, soit le Québec pour ses services financiers directs aux particuliers, et l'ensemble du Canada pour ses autres services. De l'information additionnelle concernant cette transaction est présentée à la page 37 ainsi qu'à la page 75 du Rapport annuel 2003 de la Banque.

En décembre 2003, la Banque dévoile son plan triennal de repositionnement stratégique ainsi que les objectifs financiers qui y sont rattachés. Les détails de ce plan sont présentés aux pages 10 à 15 du Rapport annuel 2003, de même qu'à la rubrique « Résultats par ligne d'affaires » aux pages 51 à 54 du Rapport annuel 2003.

L'exercice 2004 constitue l'an 1 du plan triennal adopté en décembre 2003. Il s'agit d'une période de repositionnement stratégique marquée de plusieurs initiatives. Sur le plan des services financiers offerts aux particuliers, on peut souligner, entre autres, le déploiement à l'ensemble des succursales d'*Entrepreneurship*, un mode de gestion décentralisé mettant en valeur le rôle des employés, leur autonomie et leur sens de la responsabilisation. On peut également mentionner le lancement d'une importante campagne publicitaire « Osez », l'ouverture du Café-Banque Espresso et la mise en chantier de cinq nouvelles succursales. En date de la présente notice annuelle, ces cinq nouvelles succursales étaient en opération et ouvertes au public.

La privatisation de la filiale B2B Trust constitue un autre événement marquant de l'exercice 2004. En effet, le 10 mars 2004, la Banque Laurentienne et B2B Trust ont annoncé que la Banque avait convenu d'acquérir, par voie de fusion entre une de ses filiales en propriété exclusive et B2B Trust, la totalité des actions ordinaires en circulation de B2B Trust dont elle n'était pas propriétaire. Au moment de l'annonce de la privatisation, la Banque détenait 77,3 % des actions ordinaires en circulation de B2B Trust.

La proposition de la Banque a été soumise à l'approbation des actionnaires de B2B Trust le 21 mai 2004 au cours d'une assemblée extraordinaire, ainsi qu'aux organismes de réglementation compétents. La clôture de la transaction a été réalisée le 8 juin 2004. Les actions ordinaires de B2B Trust ont été retirées de la cote de la Bourse de Toronto et la société issue de la fusion continue d'exercer ses activités sous la dénomination B2B Trust. Il s'agit maintenant d'une filiale de la Banque en propriété exclusive avec son siège social situé à Toronto. Les détails de cette transaction sont présentés aux pages 22 et 80 du Rapport annuel ainsi qu'à la Circulaire de sollicitation de procurations en vue de l'assemblée extraordinaire des actionnaires de B2B Trust datée du 16 avril 2004.

Du côté des services financiers offerts aux entreprises, l'année 2004 a été marquée par la mise en place de bureaux satellites pour le financement agricole et la création d'un centre de financement immobilier à Ottawa.

En ce qui concerne le lancement de nouveaux produits au cours de l'exercice 2004, la Banque et ses filiales ont procédé, entre autres, à l'introduction d'un programme de récompenses pour la carte Visa Or, au développement d'une plate-forme transactionnelle de courtage à escompte, à l'implantation d'un processus innovateur d'adjudication en ligne pour les demandes de prêts REER et au lancement du Prêt Accélérateur 100 %, un produit grâce auquel les investisseurs peuvent disposer des fonds en moins de 24 heures.

Au tout début de l'exercice 2005, la Banque a conclu une entente avec l'Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc. selon laquelle cette dernière acquiert la totalité des actions de BLC-Edmond de Rothschild gestion d'actifs inc. et en devient l'unique actionnaire et propriétaire. Cette transaction est assortie d'une entente de distribution de fonds communs de placement de 10 ans. De l'information supplémentaire concernant cette transaction est présentée aux pages 56, 57 et 103 du Rapport annuel.

Des renseignements supplémentaires relatifs au développement de la Banque au cours des trois derniers exercices financiers se retrouvent à la rubrique « Revue des activités » aux pages 18 à 26 du Rapport annuel, aux pages 22 à 32 du Rapport annuel 2003, ainsi qu'aux pages 10 à 19 du Rapport annuel 2002 de la Banque, lesquelles sont incorporées par renvoi.

RUBRIQUE 3 : DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

3.1 Disposition générale

3.1.1 Marchés

La Banque est une banque à charte canadienne (Annexe I) avec un actif de plus de 16 milliards de dollars et des actifs administrés de près de 15 milliards de dollars. Elle se concentre dans les marchés des Services financiers aux particuliers, des Services financiers aux entreprises, du courtage en valeurs mobilières, par l'entremise de sa filiale Valeurs mobilières Banque Laurentienne, et de la distribution de produits et services à des intermédiaires financiers avec sa filiale B2B Trust. Au 31 octobre 2004, la Banque comptait 3 125 employés en équivalent temps plein.

La Banque a des activités uniquement au Canada. Le Québec constitue son principal marché géographique d'intervention, marché dans lequel elle offre tous ses produits et services. Elle y occupe le troisième rang parmi les institutions financières en termes de nombre de succursales. À l'extérieur du Québec, elle offre tous ses services, sauf qu'en ce qui concerne les Services financiers aux particuliers, elle ne se consacre qu'aux services indirects aux clients, c'est-à-dire par l'intermédiaire de courtiers hypothécaires, de conseillers financiers indépendants, et de courtiers en dépôts et de financement aux points de vente.

Les sections suivantes présentent chacune des lignes d'affaires de la Banque. Des renseignements supplémentaires sur celles-ci et les secteurs corporatifs de la Banque sont présentés aux sections « Revue des activités », aux pages 18 à 26, « Analyse sectorielle », aux pages 53 à 57, et « Rapport de gestion », aux pages 27 à 66 du Rapport annuel.

3.1.2 Lignes d'affaires de la Banque

3.1.2.1 Services financiers aux particuliers

Les Services financiers aux particuliers offrent toute une gamme de produits d'épargne, d'investissement et de financement, ainsi que des produits et services transactionnels. Le secteur des Services financiers aux particuliers offre ses services à l'ensemble des consommateurs du Canada, avec une concentration dans la province de Québec où l'entreprise opère, contrairement au reste du Canada, des succursales bancaires. Ainsi, ce secteur offre donc tous ses produits au Québec, alors qu'il se concentre sur la prestation de services indirects ailleurs au Canada. Ces services indirects sont offerts aux consommateurs par l'entremise d'intermédiaires financiers.

Ses clients ont accès à un réseau de 153 succursales et de 293 guichets automatiques, et à un centre d'appel. La Banque offre aussi à ses clients des services électroniques leur permettant d'effectuer la gestion de leurs affaires bancaires courantes, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

L'offre de service de la Banque comprend plusieurs produits et services dont, entre autres, des comptes d'épargne et de chèques, des forfaits bancaires, des prêts hypothécaires et personnels, des marges de crédit, des cartes de crédit VISA, des services de change étranger, etc. En plus de proposer une gamme complète de comptes de dépôts personnels, la Banque, ainsi que ses filiales Trust La Laurentienne du Canada, BLC Trust et B2B Trust (toutes membres de la Société d'assurance-dépôts du Canada et inscrites à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec), offrent également une variété de dépôts à terme, de placements garantis et de régimes enregistrés tels que les REER, les FEER et les REEE. Par le biais de sa filiale BLC Services financiers, la Banque offre à ses clients des fonds communs de placement.

La Banque est aussi très active dans le secteur du financement aux points de vente, grâce à des ententes avec quelque 8 300 marchands à travers le Canada. Elle offre aussi à ses clients des services de financement et de dépôt par l'intermédiaire d'un réseau constitué de courtiers hypothécaires, de courtiers immobiliers et d'agents de dépôts.

La Banque a beaucoup innové au cours de la dernière année, notamment avec l'introduction de son Café-Banque Espresso et de ses boutiques de services financiers. Ces deux concepts de succursales offrent tous les mêmes produits et services que les succursales traditionnelles, mais dans un environnement beaucoup plus chaleureux et convivial, représentant parfaitement l'approche de simplicité et de proximité de la Banque. La Banque a aussi lancé un nouveau programme de récompenses avec sa carte VISA Or, soit le programme Passeport, qui permet aux clients d'échanger leurs points contre une vaste gamme de produits et services, et surtout d'expériences taillées sur mesure à leurs besoins.

3.1.2.2 Services financiers aux entreprises

Le secteur des Services financiers aux entreprises offre un ensemble de produits et services financiers aux petites, moyennes et grandes entreprises, ainsi qu'aux promoteurs immobiliers et aux exploitants agricoles.

Cette ligne d'affaires est principalement active au Québec pour le financement commercial et aux micro-entreprises par l'intermédiaire de 10 centres, et en Ontario pour le financement aux entreprises de taille moyenne avec trois centres. Le financement immobilier est effectué à travers le Canada grâce à six centres de financement spécialisés, alors que le financement agricole est offert au Québec par l'intermédiaire de sept centres spécialisés. Une filiale, Corporation financière Brome, offre des services d'affacturage et de financement sur actifs à une clientèle située principalement au Québec et en Ontario.

Le marché de la distribution de produits bancaires aux entreprises est très concurrentiel. La Banque est active dans ce domaine depuis une vingtaine d'années maintenant. Elle a réussi, au fil des ans, à se développer une part de marché intéressante, dans un environnement concurrentiel occupé par de grands joueurs. Elle entend consolider sa position dans ce secteur.

3.1.2.3 B2B Trust

B2B Trust, filiale de la Banque, est une institution financière réglementée qui offre des produits et services bancaires et financiers à des intermédiaires financiers indépendants, des institutions financières non bancaires et des détaillants partout au Canada. Ces produits et services comprennent notamment des prêts à l'investissement et des prêts REER, des produits de dépôt, des marges de crédit, des produits bancaires et des services administratifs pour les régimes autogérés.

B2B Trust est l'un des principaux fournisseurs de produits et services financiers à des intermédiaires financiers au Canada, alors qu'elle dessert plus de 13 000 d'entre eux. Elle se démarque notamment par la compétitivité de ses produits et la flexibilité que ceux-ci offrent aux clients.

B2B Trust a lancé sur le marché au cours de l'année un nouveau produit, le Prêt accélérateur 100 %. Il s'agit d'un produit de prêt à l'investissement qui se distingue par son processus simplifié de demande de crédit, de souscription et d'acheminement. Grâce à ce produit, les investisseurs peuvent ainsi disposer de leurs fonds en moins de 24 heures.

3.1.2.4 Gestion du patrimoine et Courtage

Suite à la vente de la coentreprise BLC-Edmond de Rothschild, conclue à la fin de l'année 2004, la ligne d'affaires Gestion du patrimoine et Courtage est, en date de la présente notice annuelle, essentiellement constituée de la filiale Valeurs mobilières Banque Laurentienne.

Courtier de plein exercice, Valeurs mobilières Banque Laurentienne se spécialise dans le secteur du marché des capitaux, le courtage au détail et le courtage à escompte et agit comme courtier remisier. L'entreprise opère des bureaux au Québec et en Ontario mais ses services sont accessibles partout au Canada.

Valeurs mobilières Banque Laurentienne a mis sur pied au cours de l'année une plate-forme transactionnelle de courtage à escompte sur Internet. Ce nouveau service vient compléter l'offre de l'entreprise et permet aux clients d'accéder à ce mode pratique et économique pour effectuer leurs transactions boursières.

3.1.3 Informations complémentaires relativement aux activités de l'entreprise

3.1.3.1 Prêts

Afin d'encadrer les risques de crédit, la Banque s'est dotée de politiques de crédit et de politiques de gestion financière incluant des limites quant aux engagements maximums qui peuvent être pris envers un emprunteur individuel, commercial ou une institution financière.

À l'intérieur des limites fixées pour les crédits octroyés à des emprunteurs commerciaux, des sous-limites ont été établies afin d'encadrer les risques que la Banque est prête à prendre dans certains secteurs jugés plus risqués. Les sous-limites s'appliquent tant aux engagements individuels qu'aux engagements par secteur d'industrie ou produit.

Finalement, la Banque s'est donnée des limites d'engagement de prêts par région. Les politiques de la Banque excluent la possibilité de consentir des prêts hors du Canada. Toute exception aux politiques doit être approuvée par le conseil d'administration et/ou par son comité de gestion des risques.

3.1.3.2 Développement de produits

Soucieuse de toujours offrir des produits et services répondant aux besoins de ses clients, la Banque évalue sur une base continue la pertinence de son offre de produits et effectue les recherches nécessaires pour en assurer l'optimisation. Le développement de ses produits s'effectue essentiellement à l'interne, grâce au savoir-faire des spécialistes de chaque ligne d'affaires et d'experts en marketing, et constitue une activité normale et régulière de l'entreprise.

3.1.3.3 Compétences et connaissances spécialisées

Le succès des activités d'une institution financière repose entre autres sur les compétences et l'expertise de ses ressources humaines. Conséquemment, le recrutement de ressources compétentes, la formation continue et le transfert de connaissances constituent des activités essentielles et cruciales aux performances de l'entreprise.

La Banque compte principalement dans ses rangs des spécialistes du domaine bancaire et de la finance. Ses conseillers en services financiers aux particuliers, ses directeurs de comptes commerciaux et ses conseillers en placement doivent détenir de fortes connaissances en gestion financière afin de conseiller adéquatement leurs clients. Plusieurs autres fonctions nécessitent aussi des connaissances dans le domaine bancaire et des aptitudes en relations avec les clients. La gestion rigoureuse d'une institution financière nécessite aussi le recours à des experts dans des domaines très pointus, tels que la gestion des risques et le crédit, et des spécialistes des fonctions essentielles de toute entreprise comme les systèmes d'information, la comptabilité, les opérations administratives, les affaires juridiques, les ressources humaines, le marketing et les affaires publiques, etc.

Bien que le marché de l'emploi soit très concurrentiel, la qualité des conditions de travail qu'offre la Banque et les défis qu'elle propose lui permettent d'avoir accès aux ressources nécessaires à son bon fonctionnement. La compétence de son personnel constitue un atout certain pour l'entreprise.

3.1.3.4 Actifs incorporels

La Banque accorde une valeur importante à ses marques de commerce et autres droits de propriété intellectuelle. Elle a enregistré ou procédé à la demande d'enregistrement d'une variété de noms commerciaux et de marques de commerce qu'elle souhaite utiliser dans le cadre de ses activités lorsqu'elle considère ceux-ci comme ayant une valeur significative et constituant des facteurs importants de la commercialisation de la Banque. Elle effectue le suivi de ses droits en la matière, dont la durée et les répercussions sont variables.

3.1.3.5 Dépendance économique

De par la nature de ses activités et de ses ressources, la Banque est très autonome dans ses opérations. Elle a cependant conclu des ententes avec certains fournisseurs qui lui procurent des services stratégiques en impartition. Ainsi, la Banque a conclu avec un fournisseur de technologies informatiques une entente pour le traitement et l'exécution de toutes les opérations reliées à ses systèmes informatiques centraux. Toujours dans le domaine informatique, la Banque a confié le développement, le maintien et l'entretien de ses applications bureautiques et spécialisées à une firme de consultation en systèmes d'information.

3.1.3.6 Cycle des activités

De façon générale, les activités de l'entreprise suivent les cycles économiques et les fluctuations saisonnières sont relativement faibles.

3.1.3.7 Protection de l'environnement

Les lois et règlements en matière d'environnement peuvent entraîner certains risques financiers. Dans ses procédures d'évaluation du crédit et d'acquisition de biens, la Banque prend donc en considération les questions environnementales afin de veiller à ce que ses intérêts soient raisonnablement protégés. Jusqu'à maintenant, les risques découlant des questions environnementales n'ont pas eu d'effet important sur les activités ou les résultats de la Banque.

De par la nature des activités de la Banque, les exigences en matière de protection de l'environnement ont peu d'incidence sur l'entreprise. La Banque est cependant soucieuse de gérer adéquatement ses ressources de façon à limiter les impacts de ses activités sur l'environnement, en favorisant notamment le recyclage et l'utilisation optimale des ressources matérielles.

3.1.3.8 Réorganisations

De l'information relative à la nature et aux résultats des réorganisations importantes de la Banque ou de ses filiales est présentée à la rubrique « Historique de l'entreprise sur les trois derniers exercices » de la présente notice annuelle.

3.1.3.9 Politiques sociales

La Banque se préoccupe d'agir en bon citoyen corporatif et de contribuer au mieux-être de la collectivité. C'est ainsi que la Banque a mis sur pied une fondation dont la mission est de gérer tous les dons que la Banque accorde à la communauté. De même, à chaque année, environ 1 % des revenus nets après impôts de l'entreprise sont versés sous forme de dons à des organismes de bienfaisance et à des institutions assurant des services à la population. La Banque s'implique particulièrement dans les domaines de la santé, de l'éducation, des arts, de même que dans le secteur communautaire.

D'autre part, l'équité en matière d'emploi constitue pour la Banque une préoccupation importante et un enjeu prioritaire en gestion des ressources humaines. Soucieuse d'assurer à tous ses employés et à tous les candidats potentiels des opportunités d'emploi égales, la Banque a mis en place une politique d'équité en matière d'emploi, en conformité avec la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* (Canada). La Banque reconnaît que certains membres de groupes minoritaires désignés par la loi font face encore de nos jours à des difficultés particulières sur le marché du travail. La Banque s'engage donc à réaliser l'équité en matière d'emploi en déterminant et en supprimant les obstacles à la carrière des membres des groupes désignés découlant de ses systèmes, règles et usages en matière d'emploi. La Banque s'engage également à réaliser l'équité en matière d'emploi par l'instauration de règles et d'usages positifs et par la prise de mesures raisonnables d'adaptation pour que le nombre de membres des groupes désignés dans chaque catégorie professionnelle de son effectif reflète leur représentation dans la société.

La Banque s'est également dotée d'une politique sur le harcèlement en milieu de travail, laquelle est applicable à tous les employés de la Banque et de ses filiales ainsi qu'à toute personne fournissant des services à la Banque. La politique de la Banque tient compte des dispositions du *Code canadien du travail*, de la *Loi canadienne sur les droits de la personne* ainsi que des lois provinciales portant sur les droits de la personne, lesquelles interdisent le harcèlement. La politique sur le harcèlement en milieu de travail fait en sorte que tout employé bénéficie de l'accès à un mécanisme rapide et confidentiel de résolution des plaintes, lequel peut mener à la prise de mesures jugées appropriées par la Banque, selon les circonstances.

3.2 Facteurs de risque

L'information relative aux facteurs de risque importants pour la Banque est présentée au Rapport annuel, à la section Cadre de gestion intégrée des risques, aux pages 59 à 63.

RUBRIQUE 4 : DIVIDENDES

À l'égard des périodes indiquées ci-dessous, la Banque a déclaré les dividendes suivants :

	Dividendes déclarés		
	2004	2003	2002
	Par action en \$	Par action en \$	Par action en \$
Actions ordinaires	1,16	1,16	1,16
Actions privilégiées de catégorie A			
Série 2	-	5,25	7,00
Série 7	1,45	1,94	1,94
Série 8	1,45	1,94	1,94
Série 9	1,50	1,50	1,28
Série 10	0,55	-	-

Restrictions

En vertu de la *Loi sur les banques*, il est interdit à la Banque de déclarer ou de verser des dividendes sur ses actions privilégiées ou ordinaires s'il existe des motifs valables de croire que, ce faisant, elle violerait, ou le paiement ferait en sorte qu'elle violerait, les règlements en matière de suffisance du capital et de liquidités ou les directives du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) à la Banque à l'égard de son capital ou de ses liquidités. De plus, il est interdit à la Banque de déclarer ou de verser des dividendes au cours d'un exercice donné sans l'autorisation du BSIF si, le jour où le dividende est déclaré, le total des dividendes déclarés par la Banque pour l'exercice dépasse le total du bénéfice net de la Banque depuis le début de l'exercice et du bénéfice net non réparti des deux exercices antérieurs.

Les détenteurs d'actions privilégiées de catégorie A de toute série ont priorité sur les détenteurs d'actions ordinaires de la Banque quant au droit de recevoir les dividendes déclarés par le conseil d'administration selon les montants précisés ou déterminables conformément aux dispositions relatives à chaque série.

Politique

La Banque vise à payer un dividende sur ses actions ordinaires qui se situera dans une fourchette de 40 % à 50 % du revenu net par action, tout en assurant de maintenir un capital optimal pour supporter ses opérations. Le niveau de paiement de dividende sur actions ordinaires pourra se situer à l'extérieur de la fourchette de 40 % à 50 % du revenu net par action lorsque :

- le revenu net par action est affecté par le résultat d'opérations ou d'événements de nature non récurrente;
- le revenu net par action se situe à un niveau hors de la normale et que les prévisions laissent entrevoir un retour du revenu net par action à un niveau normal;

et toujours en s'assurant de maintenir un capital optimal pour supporter les opérations de la Banque.

RUBRIQUE 5 : STRUCTURE DU CAPITAL

5.1 Description générale de la structure du capital

De l'information sur la structure du capital de la Banque est disponible aux pages 48 à 50 ainsi qu'aux pages 86 et 87 du Rapport annuel.

Les porteurs d'actions ordinaires ont droit pour chaque action détenue à un vote à toutes les assemblées des actionnaires, sauf les assemblées auxquelles seuls les porteurs d'actions privilégiées d'une ou de plusieurs séries ont le droit de voter en vertu de la loi. Les porteurs d'actions ordinaires ont le droit de recevoir des dividendes, à mesure que le conseil d'administration en déclare, sous réserve des droits des porteurs d'actions privilégiées. En cas de liquidation ou de dissolution de la Banque, sous réserve des droits des porteurs d'actions privilégiées, les porteurs d'actions ordinaires ont le droit de participer proportionnellement à toute distribution du reliquat des biens de la Banque.

Les caractéristiques des actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, série 9 peuvent être consultées au Prospectus simplifié définitif daté du 25 octobre 2001, et plus particulièrement aux pages 5 à 9, relatif à l'émission de cette série d'actions.

Les caractéristiques des actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, série 10 peuvent être consultées au Prospectus simplifié définitif daté du 6 avril 2004, et plus particulièrement aux pages 5 à 9, relatif à l'émission de cette série d'actions.

5.2 Notes (attribuées par les agences de notation de crédit)

L'information relative aux notes attribuées par les agences de notation de crédit se retrouve aux tableaux ci-bas ainsi qu'au Rapport annuel à la page 51.

Standard & Poor's

Dépôts et dettes	BBB+	– BBB correspond au quatrième rang, sur dix, des catégories de crédit à long terme de S&P – Le signe «+» indique que les titres doivent être considérés comme appartenant à la tranche supérieure de la catégorie
Débiteures subordonnées	BBB	
Actions privilégiées	BBB- [ou P-2 (bas) selon le groupe de référence canadien]	– BBB correspond au quatrième rang, sur dix, des catégories de crédit à long terme de S&P – Le signe «-» indique que les titres doivent être considérés comme appartenant à la tranche inférieure de la catégorie
Instruments à court terme	A-2 [ou A-1 (bas) selon le groupe de référence canadien]	– A-2 correspond au deuxième rang, sur six, des catégories de crédit à court terme S&P

DBRS (Dominion Bond Rating Service Limited)

Dépôts et dettes Débentures subordonnées	BBB BBB (bas)	– BBB correspond au quatrième rang, sur dix, des catégories de crédit à long terme de DBRS – La désignation «bas» indique que les titres doivent être considérés comme appartenant à la tranche inférieure de la catégorie
Actions privilégiées	Pfd-3	– Pfd-3 correspond au troisième rang, sur six, des catégories de crédit des actions privilégiées de DBRS
Instruments à court terme	R-2 (haut)	– R-2 correspond au deuxième rang, sur quatre, des catégories de crédit à court terme de DBRS – La désignation «haut» indique que les titres doivent être considérés comme appartenant à la tranche supérieure de la catégorie

Une note ne vaut pas une recommandation d'achat, de vente ni de maintien des positions et l'agence de notation agréée qui l'a donnée peut la réviser ou la retirer à tout moment.

Perspectives sur les notes attribuées par les agences de crédit

Une perspective sur une note attribuée par Standard & Poor's est une évaluation de l'évolution potentielle d'une note de crédit à long terme sur un horizon à moyen terme (typiquement de six mois à deux ans). En déterminant une perspective, sont considérés tous changements dans les conditions d'affaires économiques et/ou fondamentales. Une perspective n'est pas nécessairement un précurseur d'un changement à la note ou d'une éventuelle mesure à être prise par CreditWatch. Les perspectives Standard & Poor's signifient ce qui suit :

- « Positive » signifie que la note pourrait être haussée
- « Négative » signifie que la note pourrait être abaissée
- « Stable » signifie qu'il est peu probable que la note change
- « En développement » signifie qu'une note pourrait être haussée ou abaissée

Chaque catégorie de note DBRS est complétée par une de trois perspectives possibles – « Positive », « Stable », ou « Négative ». La perspective aide à donner à l'investisseur une compréhension de l'opinion de DBRS au sujet de la tendance pour la note en question. Toutefois, l'investisseur ne doit pas assumer qu'une perspective positive ou négative indique nécessairement qu'un changement à la note est imminent.

Les perspectives associées aux notes indiquées aux tableaux ci-dessus peuvent être consultées à la page 51 du Rapport annuel.

RUBRIQUE 6 : MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES

6.1 Cours et volume des opérations

Les actions ordinaires et les actions privilégiées de la Banque sont inscrites à la Bourse de Toronto.

<u>Variation des cours et volume des opérations</u>			
Banque Laurentienne du Canada (Actions ordinaires) Symbole: « LB » sur le TSX			
<u>Mois</u>	<u>Haut (\$)</u>	<u>Bas (\$)</u>	<u>Volume</u>
Novembre 2003	29,44	27,75	1 510 000
Décembre 2003	29,47	25,90	1 889 100
Janvier 2004	29,20	27,75	1 609 500
Février 2004	28,94	26,69	1 816 900
Mars 2004	28,97	26,90	1 610 600
Avril 2004	28,90	27,30	867 900
Mai 2004	27,93	26,50	640 500
Juin 2004	28,48	26,85	1 015 800
Juillet 2004	28,20	27,26	739 800
Août 2004	28,39	26,20	831 700
Septembre 2004	26,95	26,05	969 400
Octobre 2004	26,25	25,36	1 371 900
Total			14 873 100

<u>Variation des cours et volume des opérations</u>			
Banque Laurentienne du Canada (Actions privilégiées série 7) Symbole: « LB.PR.B » sur le TSX			
<u>Mois</u>	<u>Haut (\$)</u>	<u>Bas (\$)</u>	<u>Volume</u>
Novembre 2003	27,15	26,61	8 100
Décembre 2003	27,29	26,51	38 500
Janvier 2004	27,25	26,40	54 300
Février 2004	27,75	26,52	98 000
Mars 2004	27,00	26,00	34 400
Avril 2004	26,44	25,76	14 300
Mai 2004	26,10	25,76	19 000
Juin 2004*	26,06	25,30	6 000
Total			266 600

*Rachat par anticipation, le 16 juin 2004.

Variation des cours et volume des opérations			
Banque Laurentienne du Canada (Actions privilégiées série 8) Symbole: « LB.PR.C » sur le TSX			
Mois	Haut (\$)	Bas (\$)	Volume
Novembre 2003	27,29	26,20	21 200
Décembre 2003	27,25	26,51	28 500
Janvier 2004	27,35	26,50	9 500
Février 2004	26,98	26,45	12 200
Mars 2004	26,80	25,80	17 100
Avril 2004	26,47	25,56	19 600
Mai 2004	26,15	25,78	39 200
Juin 2004*	26,13	25,50	8 600
Total			147 300

*Rachat par anticipation, le 16 juin 2004.

Variation des cours et volume des opérations			
Banque Laurentienne du Canada (Actions privilégiées série 9) Symbole: « LB.PR.D » sur le TSX			
Mois	Haut (\$)	Bas (\$)	Volume
Novembre 2003	26,58	26,15	45 300
Décembre 2003	26,68	26,00	142 000
Janvier 2004	26,85	26,40	54 400
Février 2004	27,50	26,45	45 000
Mars 2004	27,04	26,37	70 400
Avril 2004	26,85	25,25	83 200
Mai 2004	26,30	24,90	100 900
Juin 2004	26,25	25,10	83 500
Juillet 2004	26,50	25,60	50 500
Août 2004	26,50	25,80	32 000
Septembre 2004	26,75	26,00	42 200
Octobre 2004	26,65	26,02	64 600
Total			814 000

Variation des cours et volume des opérations			
Banque Laurentienne du Canada (Actions privilégiées série 10) Symbole: « LB.PR.E » sur le TSX			
Mois	Haut (\$)	Bas (\$)	Volume
Mai 2004	24,90	24,35	244 000
Juin 2004	25,05	24,70	199 000
Juillet 2004	25,10	24,90	125 600
Août 2004	25,35	24,93	220 000
Septembre 2004	25,35	24,80	172 000
Octobre 2004	25,20	24,75	167 500
Total			1 128 100

RUBRIQUE 7 : ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION

7.1 Nom, poste et titres détenus

En tant que groupe, les administrateurs et membres de la haute direction de la Banque sont, directement ou indirectement, véritables propriétaires ou exercent un contrôle ou la haute main sur 68 109 actions ordinaires (0,29 %) de la Banque.

Administrateurs

Les renseignements relatifs aux administrateurs de la Banque et à la composition des comités du conseil d'administration se retrouvent aux pages 16 et 17 du Rapport annuel et aux pages 6 à 9 de la Circulaire de sollicitation de procurations de la direction de la Banque datée du 27 janvier 2005. Le mandat de tous les administrateurs se terminera à la fin de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires de la Banque ou lors de l'élection ou la nomination de leurs successeurs.

Tous les administrateurs de la Banque ont occupé les postes actuels ou ont assumé des fonctions de direction dans les mêmes sociétés ou des sociétés associées au cours des cinq dernières années, à l'exception de M. Richard Bélanger, qui était avant juin 2004, premier vice-président, Opérations de l'Est et Développement des affaires de Canfor Corporation, de M. Ronald Corey, qui était avant mai 2001, administrateur de sociétés, de M. L. Denis Desautels, qui était avant mars 2001, vérificateur général du Canada; de M. Georges Hébert, qui était avant juillet 2003, consultant en administration et gestion, et de M. Raymond McManus, qui était, avant août 2002, président du conseil et chef de la direction de Corporation financière Cafa.

Membres de la haute direction

Les renseignements relatifs aux membres de la haute direction de la Banque se retrouvent à la page 14 du Rapport annuel. Les municipalités de résidence des membres de la haute direction de la Banque sont :

Raymond McManus, Baie d'Urfé (Québec)
Robert Cardinal, Brossard (Québec)
Bernard Piché, Montréal (Québec)
Lorraine Pilon, LaSalle (Québec)
Réjean Robitaille, La Prairie (Québec)
André Scott, Boucherville (Québec)

Tous les administrateurs et membres de la haute direction de la Banque sont résidents du Canada.

Tous les membres de la haute direction de la Banque occupent leur poste actuel ou ont occupé d'autres fonctions de direction au sein de la Banque au cours des cinq dernières années, à l'exception de M. Bernard Piché, qui était, avant juillet 2004, président et chef de la direction de B2B Trust, une filiale de la Banque, et avant septembre 2002, co-chef des opérations et chef de la direction financière de la même compagnie, et de M. André Scott, qui était, avant février 2002, vice-président exécutif, Administration et Service à la clientèle de B2B Trust.

7.2 Interdictions d'opérations, faillites, amendes ou sanctions

L'information pertinente relative aux interdictions d'opérations, faillites, amendes ou sanctions se retrouve à la page 9 de la Circulaire de sollicitation de procurations de la direction de la Banque datée du 27 janvier 2005.

RUBRIQUE 8 : MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉES DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES

Le 10 mars 2004, la Banque et B2B Trust ont annoncé que la Banque avait convenu d'acquérir, par voie de fusion entre une de ses filiales en propriété exclusive et B2B Trust, la totalité des actions ordinaires en circulation de B2B Trust dont elle n'était pas propriétaire. Au moment de l'annonce de la privatisation, la Banque détenait 77,3 % des actions ordinaires en circulation de B2B Trust.

La proposition de la Banque a été soumise à l'approbation des actionnaires de B2B Trust le 21 mai 2004 au cours d'une assemblée extraordinaire, ainsi qu'aux organismes de réglementation compétents. La clôture de la transaction a été réalisée le 8 juin 2004. Les actions ordinaires de B2B Trust ont été retirées de la cote de la Bourse de Toronto et la société issue de la fusion continue d'exercer ses activités sous la dénomination « B2B Trust ». Il s'agit maintenant d'une filiale de la Banque en propriété exclusive avec son siège social situé à Toronto.

Conformément aux dispositions du Régime d'options d'achat d'actions de B2B Trust alors en vigueur, tous les détenteurs d'options d'achat d'actions de B2B Trust, incluant les retraités et les ex-employés dont les droits n'avaient pas cessé de s'acquérir, ont vu leurs options devenir complètement acquises à la date de la transaction. Ainsi, le bénéfice réalisé par chaque détenteur, avant impôt, était équivalent au reliquat du prix de rachat par la Banque (9,50 \$ par action) moins le prix auquel les options lui furent octroyées, multiplié par le nombre d'options octroyées. Dans l'éventualité où le prix d'octroi était supérieur au prix de rachat, les options ont été annulées.

Suite à la transaction, le Régime d'options d'achat d'actions de B2B Trust a été terminé. Des renseignements additionnels concernant la privatisation de B2B Trust et la terminaison du régime d'options d'achat d'actions sont disponibles aux pages 80 et 89 du Rapport annuel ainsi qu'à la page 25 de la Circulaire de sollicitation de procurations en vue de l'assemblée extraordinaire des actionnaires de B2B Trust datée du 16 avril 2004.

L'information ci-après présente les bénéfices avant impôt réalisés par les administrateurs et membres actuels de la haute direction de la Banque lors de l'exercice de leurs options respectives dans le cadre de la privatisation de B2B Trust par la Banque :

Jean Bazin	1 750 \$	Bernard Piché	44 260 \$
Robert Cardinal	25 000 \$	Lorraine Pilon	15 000 \$
Ronald Corey	1 750 \$	Réjean Robitaille	2 500 \$
Georges Hébert	1 750 \$	André Scott	22 500 \$
Veronica S. Maidman	1 750 \$	Dominic J. Taddeo	1 750 \$
Raymond McManus	1 750 \$	Jonathan I. Wener	1 750 \$
Pierre Michaud	1 750 \$		

RUBRIQUE 9 : AGENTS DES TRANSFERTS ET AGENTS CHARGÉS DE LA TENUE DES REGISTRES

L'agent des transferts et l'agent chargé de la tenue des registres de la Banque est la Société de fiducie Computershare du Canada. Les registres des transferts de chaque catégorie de titres de la Banque sont gardés à Chicago (États-Unis).

RUBRIQUE 10 : INTÉRÊTS DES EXPERTS

10.1 Nom des experts

Le vérificateur externe de la Banque est Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Dans le cadre de la privatisation de B2B Trust par la Banque, transaction traitée précédemment dans la présente notice, Valeurs mobilières TD Inc. a préparé l'« Évaluation et avis quant au caractère équitable » qui apparaît en annexe à la Circulaire de sollicitation de procurations en vue de l'assemblée extraordinaire des actionnaires de B2B Trust datée du 16 avril 2004.

10.2 Intérêts des experts

L'information relative à l'indépendance de Valeurs mobilières TD Inc. se retrouve aux pages 2 et 3 de l'Annexe C de la Circulaire de sollicitation de procurations en vue de l'assemblée extraordinaire des actionnaires de B2B Trust datée du 16 avril 2004.

RUBRIQUE 11 : INFORMATIONS SUR LE COMITÉ DE VÉRIFICATION

11.1 Charte du comité de vérification

I. Constitution

Le comité de vérification du conseil d'administration est constitué aux fins et pour les objets définis ci-après.

II. Nomination et composition

Le comité se compose d'au moins trois administrateurs.

Le conseil d'administration désigne, lors de l'assemblée qui suit l'assemblée annuelle, les personnes qui forment le comité de vérification et son président, après avoir jugé et évalué leur indépendance face à la Banque ainsi que leurs compétences financières.

Ces personnes demeurent en fonction jusqu'à l'assemblée du conseil qui suit l'assemblée annuelle des actionnaires, à moins qu'elles ne soient, dans l'intervalle, remplacées par décision du conseil.

III. Rémunération

Les membres du comité reçoivent pour leurs services la rémunération qui est déterminée par résolution du conseil d'administration.

IV. Réunions

Le comité se réunit au moins une fois par trimestre.

Les réunions du comité peuvent être tenues sans avis, pourvu que les membres renoncent à tel avis, aussi souvent que les membres le jugent à propos et à l'endroit qu'ils déterminent.

V. Quorum

Le quorum aux réunions du comité est constitué de la majorité des membres.

VI. Président

Le président du comité, tel que désigné par le conseil d'administration, préside les réunions du comité. En son absence, les membres présents peuvent élire parmi eux un président ad hoc.

VII. Procédure

La procédure aux réunions du comité est la même que celle suivie aux réunions du conseil d'administration.

VIII. Rencontre

Dans le cadre de son mandat, le comité, s'il le juge opportun, peut :

- a) convoquer une réunion des administrateurs;
- b) communiquer avec ou rencontrer en séance privée tout cadre ou employé de la Banque de même que ses vérificateurs interne et/ou externe; et
- c) faire appel à des ressources externes et indépendantes de la Banque, en fixer et en payer la rémunération, conformément à la politique du conseil d'administration sur l'utilisation d'aviseurs externes.

Les vérificateurs reçoivent avis des réunions du comité.

IX. Secrétaire

Le secrétaire de la Banque ou tout autre officier désigné par le président de la Banque accomplit en regard du mandat du comité les fonctions de secrétaire ainsi que celles que lui confie le président du comité.

X. Devoirs et responsabilités

La préparation et la présentation des états financiers de la Banque, de même que leur intégrité, relèvent de la responsabilité de la direction. Celle-ci est également responsable du maintien de contrôles internes et procédures adéquats ainsi que de l'utilisation de principes et conventions appropriés en matière de comptabilité et de présentation de l'information financière. Les vérificateurs externes sont responsables de la vérification, conformément aux normes professionnelles, des états financiers annuels et de la révision de l'information financière trimestrielle.

Le comité est formé afin de revoir, sur une base continue, la pertinence et l'efficacité de ces activités et d'aider le conseil dans son rôle de surveillance à l'égard de l'intégrité des états

financiers de la Banque, de la pertinence et de l'efficacité des contrôles internes, des compétences et de l'indépendance des vérificateurs externes, du rendement de la fonction de vérification interne et des vérificateurs externes, et du respect par la Banque des exigences légales et réglementaires.

Le comité doit réviser son mandat annuellement.

1. *Responsabilités à l'égard de la vérification externe*

- Recommande au conseil d'administration la nomination des vérificateurs externes ainsi que leurs honoraires, et examine leurs conditions d'engagement et les autres services qu'ils peuvent être appelés à rendre à la Banque ainsi que les circonstances pouvant justifier et entourant un changement des vérificateurs externes, lesquels relèvent directement du comité;
- Est responsable de la surveillance des travaux du vérificateur externe engagé pour établir ou délivrer un rapport de vérification ou rendre d'autres services de vérification, d'examen ou d'attestation à la Banque, y compris la résolution de désaccords entre la direction et le vérificateur externe au sujet de l'information financière;
- Discute et examine les compétences, l'indépendance et l'objectivité des vérificateurs externes et de l'associé du cabinet de vérificateurs responsable de la mission auprès de la Banque ainsi que la rotation de l'associé responsable ou des autres associés impliqués dans l'équipe de mission;
- Rencontre le ou les vérificateurs pour discuter du rapport annuel, des relevés ou des opérations susceptibles de nuire à la bonne situation financière de la Banque;
- Revoit le mandat des vérificateurs externes et les programmes de vérification externe, la lettre de recommandation qui suit la vérification annuelle et les suivis qui y sont donnés, les changements majeurs aux politiques comptables, les principaux jugements de valeur qui sont à la base des rapports financiers et la façon dont ces rapports sont rédigés;
- Approuve au préalable les services autres que de vérification que le vérificateur externe de la Banque ou ceux des filiales doivent rendre à la Banque ou à ses filiales dans le cadre de la Politique sur l'approbation des services fournis par les vérificateurs externes;
- Examine et approuve les politiques d'engagement de la Banque à l'égard des salariés et anciens salariés du vérificateur actuel et des anciens vérificateurs de la Banque;

2. *Responsabilités à l'égard de la vérification interne*

- Rencontre le vice-président, Vérification interne ainsi que la direction de la Banque, pour discuter de l'efficacité des mécanismes de contrôle interne mis en place par celle-ci ainsi que des mesures prises pour rectifier les faiblesses et défaillances importantes relevées;
- Revoit le mandat et les programmes de vérification interne, les ressources de la fonction et les suivis qui sont donnés aux recommandations des vérificateurs internes;
- Revoit les déclarations du vice-président, Vérification interne sur le caractère adéquat des mécanismes de contrôle interne de la Banque en fonction du travail de vérification effectué;

- Prend connaissance des recommandations de la Banque au conseil d'administration de celle-ci quant à la nomination, à la démission ou à la révocation du vice-président, Vérification interne ou tout dirigeant ou employé de la Banque occupant des fonctions analogues;

3. *Responsabilités à l'égard de la divulgation financière et des rapports*

- Passe en revue le rapport annuel incluant les états financiers et l'analyse par la direction de la situation financière et des résultats d'exploitation avant son approbation par les administrateurs;
- Examine les communiqués de presse annonçant les résultats et incluant les états financiers et l'analyse par la direction de la situation financière et des résultats d'exploitation avant que ceux-ci ne soient présentés au conseil d'administration;
- Revoit la notice annuelle de la Banque avant que celle-ci ne soit présentée au conseil d'administration;
- Revoit les rapports trimestriels de la direction sur les litiges susceptibles d'affecter significativement les états financiers;
- Revoit le rapport annuel du chef de la conformité portant sur des questions de conformité à la réglementation;

4. *Responsabilités à l'égard des contrôles internes*

- Requiert de la direction qu'elle mette en place les mécanismes appropriés de contrôle interne et de communication au public de l'information financière extraite ou dérivée des états financiers de la Banque;
- Revoit, évalue et approuve périodiquement ces mécanismes;
- Vérifie tous placements et opérations susceptibles de nuire à la bonne situation financière de la Banque lorsque portés à son attention par le ou les vérificateurs ou un dirigeant;
- Voit à l'établissement de procédures concernant la réception, la conservation et le traitement des plaintes reçues par la Banque au sujet de la comptabilité, des contrôles internes ou de la vérification;
- Voit à l'établissement de procédures concernant la présentation confidentielle, sous le couvert de l'anonymat, par les salariés de la Banque de préoccupations touchant des points discutables en matière de comptabilité ou de vérification;

5. *Responsabilités à l'égard des organismes de surveillance*

- Revoit tout relevé de la Banque précisé par le Surintendant des institutions financières;
- S'assure que le suivi des recommandations des organismes de réglementation est effectué.
- Enfin, le comité examine tout autre sujet d'ordre financier dont il juge à propos de se saisir ou que le conseil d'administration décide de lui référer.

XI. Rapport

Le comité fait rapport de ses activités au conseil d'administration, verbalement lors de la réunion du conseil suivant d'ordinaire celle du comité, et par écrit lors de la réunion subséquente du conseil.

Le comité fait également rapport de ses activités annuellement aux actionnaires en relation avec l'assemblée annuelle des actionnaires.

11.2 Composition du comité de vérification

Le comité de vérification de la Banque est composé de :

Dominic J. Taddeo, président
Jean Bazin
Richard Bélanger
L. Denis Desautels
Gordon Ritchie

Chacun des membres du comité est indépendant et possède des compétences financières au sens entendu par le Règlement 52-110 sur le comité de vérification.

11.3 Formation et expérience pertinentes

Dominic J. Taddeo, B. Comm – M. Taddeo préside le comité de vérification de la Banque. Il est président-directeur général de l'Administration portuaire de Montréal depuis 1984 où, avant d'être nommé à ce poste, il a occupé diverses fonctions, dont celles de directeur des finances et de l'administration et de directeur de l'exploitation.

Auparavant, après avoir obtenu son baccalauréat en commerce avec spécialisation en finances et économie, M. Taddeo est entré au service de Thorne, Riddell & Cie comme vérificateur interne. Il a par la suite occupé successivement les postes de principal vérificateur interne et chef comptable chez Pratt & Whitney Aircraft Ltée, avant d'occuper les postes de trésorier adjoint et de chef contrôleur chez McLean Kennedy inc.

M. Taddeo a reçu plusieurs honneurs et mérites, dont le titre de personnalité québécoise de l'année dans le domaine des transports en 1989 et des prix de distinction de la Faculté de Commerce et d'Administration de l'Université Concordia et de la Corporation professionnelle des administrateurs agréés du Québec. M. Taddeo est également administrateur de nombreuses associations tant locales qu'internationales.

Jean Bazin, L'Honorable, c.r., LL.L., B. Comm – M. Bazin est avocat et est associé du cabinet d'avocats Fraser Milner Casgrain, auquel il s'est joint en 1965. Nommé Conseiller de la Reine en 1984, il a été membre du Sénat du Canada de 1986 à 1989 et a alors été membre du comité sénatorial permanent des finances nationales, du comité sénatorial permanent de l'énergie et des ressources naturelles, et du comité sénatorial permanent des affaires étrangères, duquel il a été vice-président. À travers les travaux de ces comités, il a notamment participé aux études portant sur le Libre-Échange.

Administrateur chevronné, M. Bazin a été ou est membre du conseil d'administration de plusieurs sociétés et a été ou est membre du comité de vérification de certaines d'entre elles, où il a acquis une bonne compréhension du contrôle interne et des procédures de communication de l'information financière. Il fait aussi partie d'importantes associations nationales et étrangères. Il participe entre autres au Forum des gens d'affaires Québec-Japon, qu'il a présidé de 1995 à 1999.

Richard Bélanger, FCA – M. Bélanger est président de Groupe Toryvel inc. et de Stetson Timberlands inc. Avant juin 2004, il était premier vice-président, Opérations de l'Est et Développement des affaires de Canfor Corporation. Il a également été, entre autres, président et chef de la direction de Bois Daaquam inc. et président du conseil et chef de la direction de Produits forestiers Anticosti inc. De 1982 à 1992, il a été associé-directeur du cabinet de comptables agréés Bélanger, Girard, Lavoie, Mooney, qu'il a fondé, après avoir agi comme vérificateur pour le cabinet de comptables Raymond, Chabot, Martin, Paré.

M. Bélanger est comptable agréé depuis 1980. Il a reçu de l'Ordre des comptables agréés du Québec, en 2004, le titre de membre d'honneur (Fellow) ainsi que le titre de comptable agréé Émérite (région de Québec). Il est ou a été membre du conseil d'administration de plusieurs sociétés, dont Stella-Jones inc., où il est aussi membre du comité de vérification depuis 1997.

L. Denis Desautels, FCA – M. Desautels est Cadre résident de l'École de gestion de l'Université d'Ottawa. Il est comptable agréé depuis 1964. Il a pratiqué à titre d'expert comptable, de vérificateur, et a été un des associés principaux du cabinet de comptables Ernst & Young (autrefois Clarkson Gordon) de 1964 à 1991. M. Desautels a été nommé à titre de vérificateur général du Canada en 1991, poste qu'il a occupé jusqu'en 2001. À ce titre, il a été notamment responsable de la vérification des états financiers du gouvernement canadien, des gouvernements territoriaux et de nombreuses sociétés d'État.

L'Ordre des comptables agréés du Québec et l'Institut des comptables agréés de l'Ontario lui ont décerné le titre de membre d'honneur (Fellow), en 1986 et 1991 respectivement, et plus récemment, il a reçu des doctorats honorifiques de l'Université d'Ottawa et de l'Université Waterloo et a été nommé Officier de l'Ordre du Canada.

M. Desautels est notamment membre des conseils d'administration de Alcan inc., Bombardier inc. et Groupe Jean Coutu (PJC) inc. ainsi que de leurs comités de vérification, qu'il préside pour certains.

Gordon Ritchie – M. Ritchie est président, Affaires publiques, chez Hill & Knowlton Canada. Il a reçu une formation en économie et en administration à l'Université Carleton (B.A. (Econ.)), à l'École nationale d'administration publique (Maîtrise (adm. pub.)) et à « Harvard School of Business » (A.M.P.).

En tant qu'ambassadeur pour des négociations commerciales, M. Ritchie a été l'un des principaux architectes de l'Accord de Libre-Échange entre le Canada et les États-Unis. M. Ritchie a notamment occupé les fonctions de sous-ministre délégué du ministère de l'Expansion industrielle régionale (Canada) et sous-secrétaire du Ministre d'État au Développement économique (Canada). Il a également été appelé à conseiller différents ministères fédéraux et gouvernements provinciaux et est souvent sollicité pour témoigner en tant qu'expert devant les comités parlementaires.

Lorsqu'il a pris sa retraite du gouvernement en 1988, M. Ritchie a fondé Strategico inc., dont le mandat est de conseiller les compagnies chefs de file sur les stratégies commerciales et d'affaires dans une variété de secteurs. En plus du conseil d'administration de la Banque, il est également membre du conseil d'administration de Maple Leaf Foods inc.

11.4 Politiques et procédures d'approbation préalable

À sa réunion du 25 mai 2004, le comité de vérification a adopté une politique révisée relativement aux services pouvant être rendus par ses vérificateurs externes. Cette politique précise les procédures d'approbation préalable des services non liés à la vérification rendus par les vérificateurs de la Banque. La présente politique interdit normalement à la Banque d'engager ses vérificateurs pour fournir certains services non liés à la vérification à la Banque et à ses filiales, dont notamment les services liés à la tenue des livres comptables ou d'autres services liés aux états financiers, à la conception et à l'implantation de système d'information financière, aux services d'évaluation, d'actuariat, de vérification interne, de banque d'investissement, aux fonctions de gestion ou de ressources humaines et aux services juridiques. La politique permet à la Banque de retenir les services des vérificateurs pour des services non liés à la vérification, dans certains cas, seulement si les services ont été approuvés au préalable par le comité de vérification.

11.5 Honoraires pour les services du vérificateur externe (ventilés par catégorie)

Le tableau suivant présente par catégorie les honoraires facturés par les vérificateurs externes Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. pour les exercices terminés les 31 octobre 2004 et 2003.

Catégorie d'honoraires	2004 (\$)	2003 (\$)
Honoraires de vérification	1 770 079	1 623 351
Honoraires pour services liés à la vérification	63 890	73 744
Honoraires pour services fiscaux	-	5 776
Autres honoraires	90 445	553 414
Total	1 924 414	2 256 285

(Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice considéré)

« **Honoraires de vérification** » incluent les honoraires totaux versés à Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. pour la vérification des états financiers consolidés annuels, les examens des états financiers intermédiaires, les autres vérifications et dépôts réglementaires, ainsi que les honoraires relatifs aux consultations portant sur les normes de comptabilité et de divulgation financière.

« **Honoraires pour services liés à la vérification** » incluent le total des honoraires versés à Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. pour des services de certification ou d'autres services liés accomplis traditionnellement par les vérificateurs indépendants, dont notamment la vérification de diverses fiducies et autres entités exigée dans le contexte de la titrisation de créances hypothécaires.

« **Honoraires pour services fiscaux** » incluent les honoraires totaux versés à Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. pour des conseils d'ordre fiscal, autres que le temps consacré à la revue des impacts fiscaux dans le cadre des vérifications et examens portant sur les états financiers.

« **Autres honoraires** » incluent le total des honoraires versés à Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. pour tous les services autres que ceux rapportés dans les catégories d'honoraires, honoraires reliés à la vérification et honoraires liés à des services de fiscalité, notamment les services de traduction et de redressement d'entreprises aux termes de nominations privées en vertu de sûretés détenues par la Banque.

RUBRIQUE 12 : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Des renseignements complémentaires concernant la Banque sont disponibles sur le site Web de SEDAR (www.sedar.com) ainsi que sur le site Web de la Banque (www.banquelaurentienne.ca).

On trouvera des renseignements supplémentaires, notamment la rémunération des administrateurs et des membres de la haute direction, les prêts qui leur ont été consentis, le nom des principaux porteurs de titres de la Banque et les titres autorisés aux fins d'émission dans le cadre de plans de rémunération sous forme de titres de participation, le cas échéant, dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction de la Banque concernant sa dernière assemblée générale annuelle à laquelle il y a eu élection d'administrateurs.

Des renseignements financiers supplémentaires sont fournis dans les états financiers et le rapport de gestion établis pour le dernier exercice de la Banque.

La Banque fournira à toute personne ou société en faisant la demande auprès de la vice-présidente exécutive, Affaires corporatives et Secrétaire de la Banque, 1981, avenue McGill College, 20^e étage, Montréal (Québec) H3A 3K3 :

- a) lorsque les titres de la Banque font l'objet d'un placement dans le cadre d'un prospectus simplifié provisoire ou d'un prospectus simplifié :
 - (i) un exemplaire de la notice annuelle de la Banque et un exemplaire de tout document ou des pages pertinentes de tout document qui y sont intégrés par renvoi;
 - (ii) un exemplaire des états financiers comparatifs de la Banque pour son dernier exercice financier pour lequel des états financiers ont été déposés, le rapport du vérificateur sur ces états financiers et un exemplaire des états financiers intermédiaires les plus récents que la Banque a déposés, le cas échéant, pour toute période postérieure à son dernier exercice financier;
 - (iii) un exemplaire de la circulaire de sollicitation de procurations de la direction de la Banque portant sur son assemblée annuelle des actionnaires la plus récente à laquelle il y a eu élection d'administrateurs, ou un exemplaire de tout document annuel déposé en lieu et place de cette circulaire, suivant le cas;
 - (iv) un exemplaire de tout autre document intégré par renvoi au prospectus simplifié provisoire ou au prospectus simplifié et que la Banque n'est pas tenue de fournir en vertu des sous-alinéas a) (i), (ii) ou (iii);
- b) et à tout autre moment, un exemplaire de tout document mentionné aux sous-alinéas a) (i), (ii) et (iii), pour lequel la Banque pourra exiger des frais raisonnables si la demande est faite par une personne ou une société qui n'est pas un porteur de titres de la Banque.